

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11  
- en exercice :  
- qui ont pris part à  
la délibération : 10  
POUVOIRS : 1

Délibération 01247.2022.12.95

Date de la convocation : 8.12.2022

Date d'affichage : 22.12.2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

*Séance du 15 décembre*

*L'an deux mil VINGT DEUX à 19 heures 00*

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,*

*s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, la salle des Fêtes sous la  
présidence de : Martine VIALLET, maire*

Présents : S. JUHEN. G. LEGAY. D. JULLIARD. MC COUTURIER.  
P.ECAILLE. M. VUILLERMOZ. C.GROSGURIN. M. VIALLET  
JF JOLY. J. GRANDCLEMENT  
E.LEE a donné pouvoir à P. ECAILLE

C. GROSGURIN a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N° 2022 – OBJET : TARIFS Déneigement – Gratuité pour les personnes de plus de 70 ans**

Madame le maire informe les élus de la gratuité du déneigement pour les personnes de plus de 70 ans existant l'hiver précédent et propose de reconduire le service.

Entendu l'exposé du maire, sur proposition

**Après délibération des membres du conseil municipal présents à l'unanimité, il est décidé**

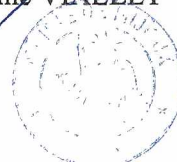
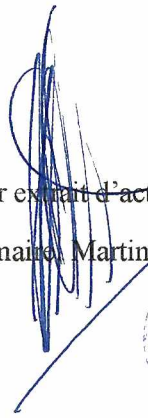
- D'approuver la gratuité du déneigement pour les personnes de plus de 70 ans domiciliés sur la commune de Mijoux qui le demanderaient,
- D'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 10+1 Pouvoir de E. LEE à P. ECAILLE

Délibération 01247.2022.12.95

Fait et délibéré, au jour mois et an sus dits.

Pour extrait d'acte conforme,  
Le maire, Martine VIALLET



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID : 001-210102471-20221221-0124720221295-DE